

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL

DU 10/06/2026

Ordre du jour

1. Installation du Comité Syndical,
2. Recours au vote électronique,
3. Election du Président,
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/01/2026,
5. Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau,
6. Elections individuelles des Vice-Présidents,
7. Elections individuelles des autres membres du Bureau,
8. Lecture de la charte de l' élu local,
9. Désignation des représentants du syndicat au Conseil d'Administration, aux Assemblées Générales et au Comité de contrôle analogue de la SPL SEMERAP,
10. Désignation des représentants au SMUERR.

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
☑ Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mercredi 10 juin 2026 à 18h00, à Ennezat.

Etaient présents : Patrice ROLLIN, Aurélien ALBERT, Pascale PINEAU, Denis GEORGES, Daniel LABBE, Patrice LAFAYE, Marie-Christine VALLENET, Hugues MOJAL, Frédéric SAPET, Thierry BOULLEAU, Jean-Marc MAUPIED, Didier IMBERT, Mégane RABANY, Julie MESPLES, Jocelyn AMADIEU, Jean-Paul FAURE, Fabrice MAGNET, Roland GRANDJEAN, Pierrick FAURE, Lionel GAUDRY, François MOULIN, Lionel DESSENDIER, Corinne BUIS, David MAGE, Samya RIOTON, Raphaël ROUSSY, Vincent ROUGERIE, Pascal VAZEILLE, Xavier CONSTANTIN, David GAYET, Sandrine COUTURAT, Quentin PREMEL, Guillaume CHABAT, Antonio MARQUES, Michel MATHILLON, Jacques POTIGNAT, Corinne BOIS, Aurélien DÈBRE, Marc CONÇU, Julien SALGUES, Frédéric VAUTRELLE, Hugo OLIVEIRA, Bernard COTTIER, Philippe EYMIN.

Etaient absents : Pierre Franck PAPPALARDO, Pascal MIGNOTTE, Jean-José GALINDO, Jean-Luc GRENIER, Laurent JUREK, Jean-François MEYER.

Etaient excusés : Pascal BOSSARON, Clément MARTET, Sophie DURAND, Pascal GAMBIN, Gilles FIGUEREDO, Christophe EUGÈNE, Catherine DEGRANDCOURT, Elisabeth RUMEAU.

Avait donné procuration : Pascal BOSSARON à Patrice ROLLIN, Clément MARTET à Frédéric SAPET, Gilles FIGUEREDO à Quentin PREMEL, Christophe EUGÈNE à Jacques POTIGNAT.

Titulaires remplacés : Sophie DURAND remplacée par Mégane RABANY, Pascal GAMBIN remplacée par Jocelyn AMADIEU, Catherine DEGRANDCOURT remplacée par Aurélien DÈBRE, Elisabeth RUMEAU remplacée par Hugo OLIVEIRA.

Autres suppléants présents (ne prenant pas part aux votes) : Bernard CATHALAN, Eric BERNARD, Didier BRULEY, Jacques FLORANTIN.

Etaient invités : Yves LIGIER (Président d'honneur), Pierre BOUTET (Président sortant), Fabien BERGERON (Responsable Technique SPR), Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative SPR).

Monsieur Pierre BOUTET, Président sortant, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue au sein du Comité Syndical du SIAEP de la Plaine de Riom pour ce nouveau mandat. Parmi les délégués figurent de nombreux maires, adjoints, délégués communautaires, vice-présidents d'EPCI, un conseiller départemental et un ancien attaché parlementaire : Thierry Bouleau, 1^{er} adjoint de Châtel-Guyon. Thierry avait été attaché parlementaire de Michel Debatisse, figure marquante de l'agriculture. Michel Debatisse, agriculteur à Palladuc, avait été Président de la FNSEA, puis député européen et Secrétaire d'Etat aux Industries Agro-alimentaires sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, voilà pour ce petit aparté.

Même les quelques sceptiques vis-à-vis du SIAEP, très peu nombreux d'ailleurs, se retrouvent aujourd'hui parmi les membres du Comité syndical dans cette salle. Un Comité Syndical aussi riche de par sa composition est la preuve que le SIAEP de la Plaine de la Riom véhicule une belle image et suscite un réel intérêt.

Notre syndicat a été créé en 1930, cela fait 96 ans et il ne cesse, malgré son grand âge d'améliorer ses performances.

Le SIAEP regroupe 27 communes sur 4 EPCI pour 30 000 habitants.

Il distribue 1, 5 millions de m3 d'eau potable chaque année. Depuis la fin de la concession avec ALTEAU en 2015, beaucoup d'investissements ont été réalisés qui se traduisent dans les chiffres suivants.

Entre 2020 et 2026 :

- le renouvellement des conduites et des branchements s'est élevé à 14 860 000 € HT,
- la réhabilitation de 7 des 8 réservoirs, à savoir l'étanchéité des cuves et des toitures ainsi que le renouvellement des installations électromécaniques a représenté 890 000 € HT,
- la sectorisation des réseaux et la supervision : 670 000 € HT,
- et bien sûr la construction du nouveau réservoir d'Enval de 1 700 m3 pour un montant de 1 700 000 € HT ; la construction du précédent réservoir remontait à 1982,
- sans oublier le partiteur de Villeneuve les Cerfs pour 560 000 € HT.

Au total 19 000 000 € HT, soit 3 170 000 € HT par an, d'investissements tout ceci avec seulement 10,9% de subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et un emprunt de 4,5 millions d'Euros à la Banque des Territoires sur 60 ans.

Pendant cette période (2020-2025 inclus) la part syndicale facturée aux abonnés a baissé de 5,5%, mais à contrario la part de notre fermier SEMERAP s'est envolée avec une augmentation de 29, 5% pour combler les déficits successifs de la SPL SEMERAP.

Le rendement de réseau est passé de 71, 9% en 2020 à 82, 6% en 2025 soit 15% en 5 ans.

L'indice linéaire de perte a diminué de moitié, passant de 3, 8 à 1,9.

Le taux de renouvellement des réseaux est passé de 0,79 à 1, 8.

Au rythme actuel de renouvellement, le linéaire de réseau du Syndicat de 500 km serait renouvelé en 56 ans, sachant que la durée de vie des conduites en fonte ductile est supérieure à 60 ans.

C'est vrai qu'au regard de ces quelques chiffres, le SIAEP de la Plaine de Riom est devenu au fil des ans un syndicat très performant avec une capacité de désendettement tout à fait correcte de 3, 6.

Enfin le changement de traitement au chlore au Goulet, soit le passage du bioxyde de chlore au chlore gazeux dès le début janvier 2021, a limité de façon significative les casses de conduite.

Pour terminer, je souhaite au comité syndical nouvellement élu de poursuivre l'effort pour servir au mieux nos abonnés et continuer à préserver notre ressource en eau en limitant les pertes sur le réseau.

Je vous remercie. »

La Présidence est laissée au doyen d'âge, Monsieur Jacques POTIGNAT.

1. Installation du Comité Syndical

Le doyen d'âge donne lecture d'un extrait des statuts du syndicat et des délibérations des collectivités membres désignant leurs délégués.

« Le SIAEP de la Plaine de Riom est un syndicat mixte fermé.

Selon ces statuts, le SIAEP de la Plaine de Riom est composé de 4 membres, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (14 communes)
- La Communauté de Communes Plaine Limagne (7 communes)
- La Communauté de Communes Combraille Sioule et Morge (5 communes)
- Clermont Auvergne Métropole (1 commune)

Les élus qui siègent au SIAEP de la Plaine de Riom sont désignés, par délibération, par les 4 membres du syndicat.

Les statuts du SIAEP de la Plaine de Riom fixent dans son article 6.1 le nombre de délégués, à savoir :

➔ *Pour les communes :*

- 2 délégués titulaires (et 1 suppléant) pour les communes de moins de 7000 habitants

➔ *Pour les EPCI :*

Ils sont représentés par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposeraient les communes qu'ils représentent, si ces communes étaient membres à titre individuel.

*Le nombre de délégués représentant le syndicat est donc de **54 membres titulaires et 27 membres suppléants**.*

Vu la délibération n° 10.06, en date du 06/05/2026, de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans ;

Vu la délibération n° 2026_091, en date du 28/04/2026, de la Communauté de Communes Plaine Limagne ;

Vu la délibération n° D202604008, en date du 16/04/2026, de la Communauté de Communes Combraille Sioule et Morge ;

Vu la délibération n° DEL20260529_020, en date du 29/05/2026, de Clermont Auvergne Métropole ;

Désignant les délégués au SIAEP de la Plaine de Riom, il va être procédé à l'appel nominal des membres du Comité Syndical en dressant la liste des présents et des absents. »

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Comité Syndical en dressant la liste des présents et des absents.

Le doyen d'âge déclare les nouveaux délégués du Comité Syndical installés dans leur fonction.

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **M. Aurélien ALBERT** (plus jeune délégué) représentant la commune de Aubiat, est désigné pour remplir cette fonction.

Le doyen d'âge a vérifié que le quorum était atteint :

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 48

2. Recours au vote électronique

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (doyen d'âge)

Expose :

Conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT (renvoyant à l'article L. 2121-21), l'organe délibérant peut décider de recourir au vote électronique pour les opérations relatives aux élections du Président, de ses vice-présidents et autres membres du Bureau.

Il est proposé que les opérations de vote se déroulent à l'appui du dispositif de vote par boîtier électronique « QuizzBox » anonymisé et remis à chaque membre du Comité Syndical. Le recours à ce

dispositif permettra le déroulement du scrutin dans un temps raisonnable tout en préservant les principes fondamentaux prescrits par le Code électoral, à savoir la sincérité et le secret du vote.

Cette solution informatique de vote électronique proposée respectera certaines préconisations, à savoir :

- Vote au scrutin secret,
- Vote blanc possible,
- Possibilité de voter pour tout délégué membre de l'assemblée.

À l'ouverture du scrutin par le Président de séance, chaque délégué sera appelé à voter selon les modalités décrites en séance et reprises au procès-verbal.

Décision :

L'exposé du doyen d'âge entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical **AUTORISE**, à l'**unanimité**, l'utilisation des boîtiers électroniques pour les élections et les désignations inscrites à l'ordre du jour.

Un test est réalisé en séance afin de vérifier le bon fonctionnement du matériel.
La SEMERAP est remerciée pour le prêt du logiciel, des boîtiers de vote et la formation de la responsable administrative.

3. Election du Président

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (doyen d'âge)

Expose :

Sous la présidence de M. Jacques POTIGNAT, doyen d'âge de l'assemblée, le comité syndical est invité à procéder à l'élection du Président.

Suite à l'appel nominal des délégués réalisé en début de séance, il a été dénombré 44 membres présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs ont été désignées :

- Mme Mégane RABANY
- M. Fabrice MAGNET

Après un appel à candidature, sont candidats :

- M. David GAYET, délégué de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Randan, propose sa candidature.
- M. Jacques POTIGNAT, délégué de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole a été accordé à chacun des candidats pour se présenter.

M. Jacques POTIGNAT, doyen d'âge, propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	2
Abstention	1
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par M. David GAYET	5
Suffrages obtenus par M. Jacques POTIGNAT	40

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Comité Syndical :

- ✓ **COMPTABILISE** 40 suffrages exprimés pour M. Jacques POTIGNAT,
- ✓ **PROCLAME** M. Jacques POTIGNAT élu Président du syndicat et immédiatement installé dans ses fonctions.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/01/2026

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est approuvé à la majorité (2 abstentions : Messieurs Xavier CONSTANTIN et David GAYET).

5. Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (Président nouvellement élu)

Expose :

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte fermé est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, soit 11 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, tout comme le nombre total de membre du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

Chaque membre du bureau est détenteur d'une seule voix.

Les règles de quorum sont identiques à celles du syndicat.

Le Président propose la composition suivante du Bureau :

- 1 Président
- 8 Vice-Présidents
- 6 Autres membres du bureau

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical **APPROUVE** la composition suivante du Bureau :

- à la majorité (1 voix contre : Xavier CONSTANTIN), le nombre de vice-présidents,
- à l'unanimité, le nombre des autres membres du Bureau,
- ✓ 1 Président
- ✓ 8 Vice-Présidents
- ✓ 6 Autres membres du bureau

6. Elections individuelles des Vice-Présidents

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (Président nouvellement élu)

Expose :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Le Président a dénombré 44 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs ont été désignées :

- Mme Mégane RABANY
- M. Fabrice MAGNET

✓ Election du premier Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Didier IMBERT, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Clerlande, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée. Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	43
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	4
Majorité absolue	22
Suffrages obtenus par M. Didier IMBERT	42
Suffrage obtenu par M. David GAYET	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Didier IMBERT a été proclamé premier Vice-Président du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ Election du deuxième Vice-Président

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Daniel LABBE, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Chambaron-sur-Morge, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	41
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	6
Majorité absolue	21
Suffrages obtenus par M. Daniel LABBE	40
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Daniel LABBE a été proclamé deuxième Vice-Président du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ **Election du troisième Vice-Président**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- Mme Pascale PINEAU, déléguée communautaire de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, représentant la commune de Beauregard-Vendon, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé à la candidate pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	2
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par Mme Pascale PINEAU	43
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1
Suffrage obtenu par M. David GAYET	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Pascale PINEAU a été proclamé troisième Vice-Présidente du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installée.

✓ **Election du quatrième Vice-Président**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Raphaël ROUSSY, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Malauzat, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	-
Abstentions	3
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par M. Raphaël ROUSSY	42
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1
Suffrage obtenu par M. David GAYET	1
Suffrage obtenu par M. Frédéric VAUTRELLE	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Raphaël ROUSSY a été proclamé quatrième Vice-Président du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ **Election du cinquième Vice-Président**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- Mme Sandrine COUTURAT, déléguée communautaire de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Randan, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé à la candidate pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	42
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	5
Majorité absolue	22
Suffrages obtenus par Mme Sandrine COUTURAT	40
Suffrage obtenu par M. Albert AURELIEN	1
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Mme Sandrine COUTURAT a été proclamé cinquième Vice-Présidente du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installée.

✓ **Election du sixième Vice-Président**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- Mme Julie MESPLES, déléguée communautaire de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, représentant la commune de Davayat, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé à la candidate pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	44
Nombre de bulletins blancs	-
Abstentions	4
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par Mme Julie MESPLES	42
Suffrage obtenu par Mme Corinne BOIS	1
Suffrage obtenu par Mme Elisabeth RUMEAU	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Madame Julie MESPLES a été proclamé sixième Vice-Présidente du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installée.

✓ **Election du septième Vice-Président**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- Mme Marie-Christine VALLENET, déléguée communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Chappes, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé à la candidate pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	2

Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par Mme Marie-Christine VALLENET	43
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1
Suffrage obtenu par M. David GAYET	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Madame Marie-Christine VALLENET a été proclamé septième Vice-Présidente du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installée.

✓ **Election du huitième Vice-Président**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Patrice ROLLIN, délégué communautaire de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Aubiat, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boitier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	42
Nombre de bulletins blancs	3
Abstentions	3
Majorité absolue	22
Suffrages obtenus par M. Patrice ROLLIN	41
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Patrice ROLLIN a été proclamé huitième Vice-Président du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

7. Elections individuelles des autres membres du Bureau

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (Président nouvellement élu)

Expose :

Sous la présidence du Président nouvellement élu, le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection des autres membres du Bureau.

Le Président a dénombré 44 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président rappelle que le bureau est composé du Président, des 8 Vice-Présidents et de 6 autres membres.

Deux assesseurs ont été désignées :

- Mme Mégane RABANY
- M. Fabrice MAGNET

✓ Election du premier autre membre du bureau

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Roland GRANDJEAN, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Enval, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boitier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	46
Nombre de bulletins blancs	1
Abstention	1
Majorité absolue	24
Suffrages obtenus par M. Roland GRANDJEAN	43
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1
Suffrage obtenu par M. Jean-Luc GRENIER	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Roland GRANDJEAN a été proclamé premier autre membre du Bureau du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ Election du deuxième autre membre du Bureau

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Lionel DESSENDIER, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Le Cheix-sur-Morge, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	44
Nombre de bulletins blancs	3
Abstention	1
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par M. Lionel DESSENDIER	42
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1
Suffrage obtenu par M. David GAYET	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Lionel DESSENDIER a été proclamé deuxième autre membre du Bureau du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ Election du troisième autre membre du Bureau

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Jean-Paul FAURE, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Ennezat, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	44
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	3
Majorité absolue	23

Suffrages obtenus par M. Jean-Paul FAURE	42
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1
Suffrage obtenu par M. David GAYET	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Jean-Paul FAURE a été proclamé troisième autre membre du Bureau du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ **Election du quatrième autre membre du Bureau**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Antonio MARQUES, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	44
Nombre de bulletins blancs	-
Abstentions	4
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par M. Antonio MARQUES	40
Suffrages obtenus par M. Xavier CONSTANTIN	2
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1
Suffrage obtenu par Mme Pascale PINEAU	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Antonio MARQUES a été proclamé quatrième autre membre du Bureau du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ **Election du cinquième autre membre du Bureau**

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. David MAGE, délégué communautaire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, représentant la commune des Martres-sur-Morge, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	43
Nombre de bulletins blancs	3
Abstentions	2
Majorité absolue	22
Suffrages obtenus par M. David MAGE	42
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur David MAGE a été proclamé cinquième autre membre du Bureau du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

✓ Election du sixième autre membre du Bureau

Le Président procède à l'appel des candidatures.

- M. Michel MATHILLON, délégué communautaire de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Saint-Clément-de-Régnat, propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Un temps de parole est laissé au candidat pour se présenter.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote pour le délégué de son choix au moyen du boîtier électronique qui lui a été remis en début de séance.

Résultat du vote :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	46
Nombre de bulletins blancs	-
Abstentions	2
Majorité absolue	24
Suffrages obtenus par M. Michel MATHILLON	44
Suffrage obtenu par Mme Corinne BOIS	1
Suffrage obtenu par M. Thierry BOULLEAU	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Monsieur Michel MATHILLON a été proclamé sixième autre membre du Bureau du SIAEP de la Plaine de Riom et a été immédiatement installé.

8. Lecture de la charte de l' élu local

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (Président nouvellement élu)

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-6,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, M. Le Président donne lecture de la charte de l' élu local (article L.1111-12 du CGCT). Il précise également qu'une copie de cette charte a été remise à chaque délégué par courriel électronique lors de l'envoi de la convocation en date du 01/06/2026 ainsi qu'une copie des dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de délégué syndical. Plus précisément, une copie des articles L.1111-13 et L.1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui constituent la charte de l' élu local.

Cette charte rappelle les principes élémentaires tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité portant sur les droits et obligations des élus locaux.

Décision :

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de la lecture et de la remise de la charte de l' élu local.

9. Désignation des représentants du syndicat au Conseil d'Administration, aux Assemblées Générales et au Comité de contrôle analogue de la SPL SEMERAP

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (Président nouvellement élu)

Expose :

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités de vote applicables aux nominations, désignations et élections,

Vu le CGCT, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants.

La SPL SEMERAP est représentée par un Conseil d'Administration composé exclusivement de représentants des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales actionnaires. A ce titre, le SIAEP de la Plaine de Riom dispose de deux représentants au Conseil d'Administration de la SPL SEMERAP.

Il dispose également d'un représentant du syndicat à l'Assemblée Générale des actionnaires et d'un représentant au Comité de contrôle analogue.

Ces représentants sont désignés par l'assemblée délibérante. Leur mandat prend fin lors de chaque renouvellement de l'instance délibérante de la collectivité.

Les deux représentants au Conseil d'Administration doivent être autorisés à assurer les fonctions de Président, de Vice-Président et d'occuper toute fonction qui pourrait leur être confiées par le Conseil d'Administration de la SPL SEMERAP.

A ce titre, il sera demandé à l'assemblée délibérante de les autoriser à percevoir, le cas échéant, au titre de leur fonction au sein de la SPL, une rémunération brute maximum (correspondant à la rémunération du Président de la société) mensuelle de 1 467 €, sous réserve des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la SPL SEMERAP, et une indemnité brute maximale de 100 € par mois et par présence effective en réunion (autres administrateurs).

Deux assesseurs ont été désignées :

- Mme Mégane RABANY
- M. Fabrice MAGNET

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **premier administrateur**.

Deux candidatures sont déclarées :

- M. Jacques POTIGNAT, nouvellement élu Président,
- M. David GAYET, délégué de la communauté de communes Plaine Limagne, représentant la commune de Randan.

Résultat du vote pour l'élection du premier administrateur :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	-
Abstentions	3
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par M. Jacques POTIGNAT	40
Suffrages obtenus par M. David GAYET	5

Monsieur David GAYET fait part à l'assemblée qu'il peut y avoir une incompatibilité entre les fonctions de président de syndicat et administrateur à la SEMERAP.

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **deuxième administrateur**.

Une candidature est déclarée :

- M. Didier IMBERT, nouvellement élu premier Vice-Président.

Résultat du vote pour l'élection du deuxième administrateur :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	42

Nombre de bulletins blancs	4
Abstentions	2
Majorité absolue	22
Suffrages obtenus par M. Didier IMBERT	41
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **représentant aux Assemblées Générales** de la SPL SEMERAP.

Une candidature est déclarée :

- Mme Sandrine COUTURAT, nouvellement élu cinquième Vice-Présidente.

Résultat du vote pour l'élection du représentant aux Assemblées Générales de la SPL SEMERAP :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	-
Abstentions	3
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par Mme Sandrine COUTURAT	44
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **représentant au Comité de Contrôle Analogue** de la SPL SEMERAP.

Une candidature est déclarée :

- Mme Sandrine COUTURAT, nouvellement élu cinquième Vice-Présidente.

Résultat du vote pour l'élection du représentant au Comité de Contrôle Analogue de la SPL SEMERAP :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	43
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	4
Majorité absolue	22
Suffrages obtenus par Mme Sandrine COUTURAT	42
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1

Décision :

Vu les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Comité Syndical :

- ✓ **DESIGNE** Messieurs Jacques POTIGNAT et Didier IMBERT administrateurs du syndicat au Conseil d'Administration de la SPL SEMERAP,

- ✓ **AUTORISE** les administrateurs à assurer toute fonction (Président, vice-président, secrétaire, membre du bureau) pouvant leur être confiée par le Conseil d'Administration de la SPL SEMERAP,
- ✓ **AUTORISE** les administrateurs en tant que membres du Conseil d'Administration, à percevoir le cas échéant, au titre de leur fonction au sein de la société (Président, vice-président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) une rémunération brute maximum (correspondant à la rémunération du Président de la société) mensuelle de 1 467 € sous réserve des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la SPL SEMERAP, et une indemnité brute maximale de 100 € par mois et par présence effective en réunion (autres administrateurs).
- ✓ **DESIGNE** Madame Sandrine COUTURAT représentante du syndicat aux Assemblées Générales de la SPL SEMERAP,
- ✓ **DESIGNE** Madame Sandrine COUTURAT représentante du syndicat au Comité de contrôle analogue de la SPL SEMERAP.

10. Désignation des représentants au SMUERR

Rapporteur : Jacques POTIGNAT (Président nouvellement élu)

Expose :

Le syndicat, en sa qualité d'adhérent au Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom, dispose de trois représentants pour le représenter, conformément aux statuts du SMUERR.

Deux assesseurs ont été désignées :

- Mme Mégane RABANY
- M. Fabrice MAGNET

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **premier représentant**.

Une candidature est déclarée :

- M. Jacques POTIGNAT, nouvellement élu Président,

Résultat du vote pour l'élection du 1er représentant au SMUERR :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	41
Nombre de bulletins blancs	3
Abstentions	4
Majorité absolue	21
Suffrages obtenus par M. Jacques POTIGNAT	40
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **deuxième représentant**.

Une candidature est déclarée :

- Monsieur Daniel LABBE, nouvellement élu deuxième Vice-Président,

Résultat du vote pour l'élection du 2ème représentant au SMUERR :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	41
Nombre de bulletins blancs	5
Abstentions	2
Majorité absolue	21
Suffrages obtenus par M. Daniel LABBE	39
Suffrage obtenu par M. Aurélien ALBERT	1
Suffrage obtenu par M. Marc CONÇU	1

Le Président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du **troisième représentant**.

Une candidature est déclarée :

- Madame Marie-Christine VALLENET, nouvellement élue septième Vice-Présidente,

Résultat du vote pour l'élection du 3ème représentant au SMUERR :

Nombre de votants	48
Nombre de bulletins exprimés	45
Nombre de bulletins blancs	1
Abstentions	2
Majorité absolue	23
Suffrages obtenus par Mme Marie-Christine VALLENET	44
Suffrage obtenu par Mme Samya RIOTON	1

Décision :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Comité Syndical :

✓ **PROCLAME** les élus suivants, représentants du syndicat au SMUERR :

- M. Jacques POTIGNAT
- M. Daniel LABBE
- Mme Marie-Christine VALLENET

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacques POTIGNAT, Président nouvellement élu explique que le syndicat a un Président d'Honneur, Monsieur Yves LIGIER, ancien Président de 2001 à 2020.

Il souhaite que Monsieur Pierre BOUTET, Président sortant, soit également nommé Président d'Honneur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette nomination.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close. Délibéré en séance les jours, mois et an susdit.

La séance est levée à 20h00.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du24 juin..... 2026

VOTE :

POUR : 40

CONTRE : -

ABSTENTIONS : -

A Ennezat, le24.06.2026

Le président,



Le secrétaire de séance,

